



Déclaration des élu-e-s et RS CGT, FO et SNU CSE Pôle Emploi Bretagne du 16 juillet 2020 Plan de Reprise des Activités phase 3

Dans un entretien accordé à l'AFP le 9 juillet, le Pr Jean-François Delfraissy, Président du Conseil Scientifique Covid-19, confirme que *"beaucoup d'éléments font penser qu'il pourrait y avoir un retour du virus pour la fin octobre ou le mois de novembre" d'autant qu'"il y a une perte quasi complète des mesures de distanciation... "*

Dans son allocution du 14 juillet, Emmanuel MACRON a annoncé le port du masque obligatoire dans tous les lieux publics clos afin de limiter les risques d'une seconde vague de crise sanitaire.

Le protocole national de déconfinement des entreprises, sur lequel se base la direction pour écrire le PRA, régit le port du masque obligatoire *"lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent ou si la distance d'au moins un mètre ne peut être respectée ou garantie."* Chaque jour de nouvelles études sur le virus sont publiées... Certaines démontrent que les postillons sont les principaux vecteurs de propagation du virus jusqu'à 6 voire 7 mètres de distance et que le virus peut rester en suspension dans l'air pendant 10 à 15 minutes.... Très loin des un mètre de distanciation prévue dans le Plan de reprise phase 3, étude confortant la demande répétée des élu-e-s du port du masque obligatoire pour les agent-e-s ET les usager-e-s.

A Pôle Emploi, les Plans de Retour à l'Activité se succèdent depuis la réouverture des sites le 18 mai avec à chaque fois moins de protections sanitaires et plus de présences sur les sites tant d'usagers que de conseillers. Et pourtant le virus est toujours présent !

Après avoir déployé la 1ère étape le 18/05, la 2ème étape le 29/06, la direction présente aux élu-e-s ce jour la 3ème étape qui sera applicable au 20/07. Les agent-e-s n'ont pas le temps d'assimiler les conditions prévues d'une étape que la prochaine s'applique déjà. Aucun bilan n'est effectué avant le passage à l'étape supplémentaire pour conforter et justifier le passage au palier suivant.

Le principe de précaution devrait conduire chacun individuellement et collectivement à respecter, encore plus, les règles sanitaires indispensables de sécurité.

Ces mesures, sur nos lieux de travail, devraient être encore plus fortes puisque les agent-e-s travaillent en milieu fermé, regroupés sur un même espace de travail et recevant du public. Les sites Pôle Emploi représentent donc un risque potentiellement fort de circulation du virus et de contamination.

Au lieu de cela, la direction décide d'aller au-delà du protocole ministériel qui préconise toujours la jauge à 4m² par personne en l'abaissant à 2m².

La phase 3 du Plan de Reprise des Activités prévoit :

- Un nouveau calcul des jauges maximales d'agent en recalculant un espace de 2m² au lieu de 4m²,
- Un nouveau calcul des jauges maximales d'usagers à l'accueil en recalculant un espace de 2m² au lieu de 4m²,
- Une règle de 1 mètre sur les lieux de travail et même en salle de réunion, en acceptant même que cette règle ne soit pas respectée sous condition du port du masque,
- Une simple recommandation du port du masque pour les agent-e-s de Pôle Emploi (sauf en zone d'accueil),
- Une remise en cause du plan de circulation,
- Une levée de l'obligation du port des visières à l'accueil,
- La manipulation possible par les agent-e-s et services civiques des e-bornes dans l'appui auprès des usagers,
- Le contrôle hebdomadaire et non plus quotidien des conditions de sécurité par le référent-e sanitaire,
- Le retour des agent-e-s vulnérables sur site s'ils-elles ne font pas la demande de télétravail.
- le télétravail favorisé et non plus priorisé

Encore une fois, la direction présente aux élu-e-s un PRA dont l'unique objectif est d'accélérer la réouverture des sites avec un maximum de salarié-e-s et d'usager-ère-s présent-e-s

Comme à chaque réunion CSE traitant de la Covid-19, la direction ne transmet pas aux élu-e-s les documents actualisés nécessaires à leur information : notamment les jauges maximales agents et usagers y compris en réunion collective, plan de circulation, DUERP, programme de prévention des risques, etc.

Les élu-e-s CGT, FO et SNU rappellent une nouvelle fois que le déconfinement total ne veut pas dire que le virus ne circule plus ! C'est pourquoi les conditions de reprise de toutes activités doivent prendre en compte l'ensemble des mesures sanitaires s'inscrivant dans le cadre de la prévention des risques avec une organisation du travail adaptée à la protection des agents comme des usagers et des moyens humains à la mesure de répondre aux besoins et aux missions.

De même, la mise en place d'activités ou informations collectives nous apparaît prématurée dans ce contexte dont nous ne sommes pas en mesure de mesurer toutes les conséquences organisationnelles.

Les élu-e-s CGT, FO et SNU rappellent à la direction ses obligations en matière de protection de la santé de ses salarié-e-s et lui demandent de maintenir toutes les mesures sanitaires initiales dont le port du masque obligatoire pour tou-te-s ... Il en va de la santé et de la vie des agent-e-s, des usager-ère-s, et de leurs familles.